



Dossier marchandisation du travail social (page 2 et 3)

La marchandisation du travail social : une idée que nous avançons depuis plusieurs années et qui nous faisaient parfois passer pour des alarmistes, des catastrophistes. Pourtant dans le social, le médico-social et la sanitaire non lucratif, la loi 2002-2 mettait déjà en place les outils budgétaires pour préparer cette marchandisation en mettant les établissements en concurrence.

De même la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance s'inscrivait dans la logique des textes qui préconisent la sur-responsabilisation et la culpabilisation des familles comme alternative à la déliquescence du lien social, ignorant au passage ce que la précarisation de la population induit comme fragilisation de la fonction parentale.

Aujourd'hui, avec la logique de l'appel à projet généralisé, c'est le moins coûtant qui devient la norme au détriment du projet institutionnel, du service réellement rendu, et des conditions de travail des salariés. Le privé s'introduit directement et pas par philanthropie, mais pour faire du profit !

RESF a initié une large pétition nationale sur le scandale des expertises osseuses, signée déjà par 7000 personnes. Ces "expertises osseuses" concernent particulièrement notre secteur, car elles affectent tant la déontologie médicale que l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux qui accompagnent les jeunes victimes de ces procédés d'un autre temps. En effet, ces "expertises "osseuses consistent en des radiographies du poignet entre autres et leur comparaison avec des radiographies de gamins Nord-Américains des années 30....alors que l'on sait par exemple que l'ensoleillement joue sur la maturation osseuse....ainsi que les conditions de vie et l'alimentation. Les plus grands spécialistes, experts des unités médico-légales, ont toujours affirmé qu'on ne pourra jamais savoir si ces examens peuvent être fiables ou non... et la marge d'erreur pourrait aller bien au-delà de la

fourchette d'un an 1/2 généralement mise en avant qui n'a aucune base scientifique...Et pour cause, l'objectif de l'examen osseux, médicalement parlant, n'a jamais été de déterminer l'âge, mais d'observer l'évolution dans un temps donné en comparant les radiographies séparées dans le temps d'une même personne, L'utilisation de la médecine à des fins sécuritaires est donc particulièrement scandaleux. Mais ces examens mettent également en cause la relation de confiance nécessaire au travail éducatif et peut être extrêmement destructeur sur le plan de la santé mentale, car elle nie l'identité de la personne. Les jeunes arrivent avec une histoire, des papiers, souvent les seuls liens qui leur restent avec leur passé, et en remettant en cause leur identité, on détruit la relation d'aide, cela uniquement pour des considérations financières de la part des Conseils Généraux.....

Pétition en ligne sur www.educationsansfrontieres.org

LA MARCHANDISATION DU TRAVAIL SOCIAL.

Après-guerre, le travail social a connu un développement très important dans notre société, sous impulsion du Conseil National de la Résistance. Ceci n'est pas sans lien avec le contexte social, économique culturel et politique et les différentes prises de position qui en ont découlé. Son action a permis le respect des droits humains fondamentaux : Droit à l'éducation, aux soins, au logement.....

Aujourd'hui, ces acquis sont mis à mal par la dictature néolibérale, qui impose une politique d'austérité dans tous les domaines de la vie sociale, santé, éducation, logement, emploi.... Elle conduit à :

- Une disparition programmée des dispositifs, qui répondaient déjà difficilement aux besoins des populations les plus fragilisées.
-
- Une baisse de la qualité de l'intervention sanitaire, sociale et médico-sociale (Accès au droit, Prévention Spécialisée, Jeunes Majeurs, Mineurs Isolés Etrangers, Centres de soins, psychiatrie, hébergement ...).

Dans cette nouvelle ère économique, l'accès à aux droits fondamentaux des personnes en difficulté est voué à disparaître, ou à voir confier au privé lucratif à minima. Cette gestion marchandisée des droits comporte des risques sur la question de l'égalité de traitement, de la cohésion sociale et pose la question du rôle de l'Etat.

Depuis la loi de janvier 2002, les décideurs politiques et financiers accélèrent la légitimité du travail social et son financement, en exerçant ainsi une pression sans précédent sur les salariés du secteur.

Cette baisse de moyens combinés à un contexte social de plus en plus difficile, met à mal aujourd'hui les fondamentaux du travail social, notamment la prévention des risques d'exclusion et contribue à l'effritement du lien social.

Les populations et les travailleurs sociaux sont confrontés à l'accentuation des politiques néo-libérales et à des textes de plus en plus contraignants.

Notre responsabilité en tant que salariés et citoyens est de nous opposer au côté de la population, à la marchandisation du social, à ses effets dévastateurs sur la condition humaine et à militer pour un véritable service public garant des libertés.



CAPITAUX A IMPACT SOCIAL : LA VOIE ROYALE POUR LA MARCHANDISATION DU SOCIAL

Les capitaux à impact social « *Social Impact Bond* », dont la mise en œuvre est négociée secrètement en France, ont pour vocation de lever des capitaux privés, via des fonds d'investissement pour financer Santé et Action Sociale tout en permettant de générer des économies au gouvernement ou aux collectivités territoriales. L'idée est la suivante : si un évaluateur indépendant détermine que les résultats prédéfinis ont été atteints, le gouvernement rembourse aux investisseurs leur capital plus un taux de rendement proportionnel à l'épargne économisée par les autorités publiques. Si les résultats prédéfinis n'ont pas été respectés, ceux-ci ne remboursent rien.

Sur le plan strict du financement de la politique sociale, les libéraux ont beau jeu d'expliquer que recourir à ce genre de mécanismes permet d'accéder à des financements, d'autant plus tentant que les politiques d'austérité organisées rendent de fait plus difficile la viabilité financière de projets sociaux. Mais cela ne fera qu'accentuer la casse du secteur.

Ce projet, s'il est mis en place, va entraîner la sélection des projets sociaux en fonction non pas des besoins, mais de la rentabilité possible. On le voit dans le secteur de la Protection de l'Enfance dans certains

Départements où le taux de retour en famille des enfants maltraités et/ou carencés devient un critère d'appel d'offres pour les établissements alors qu'il risque de masquer une maltraitance persistante.

Les critères d'évaluation du taux de réussite sont orientés, voire absurdes en matière sociale et sanitaire. Pour prendre un exemple, le taux de signature d'un contrat d'engagement réciproque, au sein du public RSA est une chose, leur « insertion » professionnelle sur la durée en est une autre. De même, le taux de jeunes ayant signé un contrat jeune majeur ne garantit pas l'intégration sociale des lors qu'ils sont amenés à voler de leurs propres ailes...

La survie des associations dépendrait uniquement des résultats quantifiables en termes de rentabilité, mettant ainsi en concurrence les unes avec les autres, en privilégiant des choix d'activités « bankables », laissant en rade les projets moins attractifs.

Il s'agit d'un choix politico-financier s'inscrivant dans les accords transatlantiques (TAFTA, CETA, TISA...)

L'accord sur le Commerce et Service (ACS, TISA en Anglais), négocié une fois de plus dans le plus grand secret a pour objectif la marchandisation des services de soin et de santé. Ce n'est pas un hasard si cet accord est négocié à quelques semaines près du TAFTA, traité transatlantique qui vise à libéraliser le commerce mondial des services. Dans le même temps, un article de la loi Macron est passé quasi-inaperçu, qui vise à transposer les directives européennes sur la passation des marchés publics ou il est clairement indiqué que des marchés peuvent être attribués par les Etats membres pour « des services sociaux et d'autres services spécifiques » énumérés dans les annexes 4 et 14 : services éducatifs, sociaux, éducatifs, culturels, soins de santé....

Le Droit des Femmes, ce doit être tous les jours !

Le 9 Mars, lendemain de la journée internationale de de Femme, SUD Santé-Sociaux Moselle a appelé à un rassemblement à 17h devant le Conseil Général de Moselle. Une soixantaine de personnes ont répondu à l'appel.

En France, 266 000 femmes sont victimes de violence conjugale chaque année, un chiffre en perpétuelle augmentation. **Un tiers des femmes sont encore victimes de la violence de leur ancien compagnon, surtout lorsqu'elles ont eu avec eux des enfants. Sans parler des mères isolées à la rue !**

Pourtant, les Conseils Généraux se désinvestissent de plus en plus de leur mission d'accompagnement

A Metz, le Conseil Général après la fermeture de 32 places d'accueil d'urgence il y a plusieurs mois, a décidé de donner le coup de grâce en fermant définitivement l'Abri-Maternel à Metz (32 places), sans prévoir un établissement qui prendrait le relais puisque les autres institutions n'ont pas vocation à effectuer un travail d'accueil d'urgence et n'ont pas les moyens et le personnel pour effectuer le travail d'écoute, de sécurisation, d'accompagnement qu'effectuent les agents du service public du Centre Départemental de l'Enfance. Quant aux mères isolées à la rue, elles disparaissent purement et simplement du schéma départemental de la Protection de l'Enfance de Moselle, l'article du Code de l'Action sociale et des familles mettant en avant la nécessité de leur protection ayant été maquillé par omission ; la phrase « notamment parce qu'elles sont sans domicile » ayant été curieusement oubliée.

Un peu fort quand on sait que les établissements d'accueil d'urgence sont déjà saturés, et que même par temps hivernal, des

personnes dorment à la rue car le 115 n'honore pas ses missions, comme cela devient coutumier un peu partout en France ! Le Conseil Général, face à la délégation de manifestants, a renvoyé la balle à l'Etat, qui, dit-il doit gérer l'accueil d'urgence via le SIAO ! Pourtant, le CASF met bien en avant la responsabilité du Conseil Général !

Le 17 Mars, SUD Santé a appelé à un nouveau rassemblement rassemblant une quarantaine de personnes afin de demander l'avis de la Préfecture sur le sujet ! La Préfecture, visiblement embarrassée, a prétexté l'échéance des élections départementales pour ne pas se positionner, mais nous a répondu avoir mis en place un groupe de travail avec l'Agence Régionale de Santé sur le sujet. A suivre, car nous ne lâchons pas l'affaire. Les femmes isolées ne doivent pas être victimes d'enjeux institutionnels. En les traitant ainsi, les opérateurs publics les mettent en pâture à l'opinion publique comme des fardeaux, c qui en dit long sur leur volonté d'aider la population à accéder aux droits fondamentaux.

Pétition en ligne :

http://www.petitions24.net/maintien_de_l_accueil_durgence_mere_enfants-de_3_ans_moselle



SUD CT et SUD santé sociaux 70 rue Philippe de Girard 75018 PARIS

www.SUD-CT.fr
www.sudsantesociaux.org